

***Séance régulière du  
Conseil scolaire fransaskois  
Vendredi 20 mai 2022 (13 h 00)  
Visioconférence (Zoom Meeting)***

**Procès-verbal**

**Présences :**

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina  
Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde  
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille  
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence  
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park  
Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert (À partir de 13H51)  
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords  
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore  
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Le membre suivant du Conseil scolaire est absent :

Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général  
Catherine Liffan Colombet, Adjointe exécutive à la direction générale  
Claude-Jean Harel, Directeur des communications  
Sébastien Fillion, Directeur des technologies de l'information  
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

**I. Ouverture**

**1.1 Bienvenue**

La présidence du CSF, M. Alpha Barry souhaite la bienvenue et il remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence. Il présente les excuses de la conseillère scolaire, Mme Geneviève Binette, pour son absence et indique que Mme Binette se joindra à la séance un peu plus tard.

La présidence constate que le quorum est atteint et appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 20 mai 2022 à 13 h 03, par visioconférence.

M. Guy Roberge, Conseiller scolaire, procède à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12<sup>e</sup> année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

*1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 20 mai 2022 et*

*\*\*assentiment sur la correspondance*

**22.037 GISELE RIVARD :** Que l'ordre du jour de la séance régulière du 20 mai 2022 à 13 heures par visioconférence soit adopté tel que présenté.

Adopté

**22.038 MARIA LEPAGE :** Que le CSF adopte par assentiment la correspondance au point 3 de l'ordre du jour telle que présentée lors de sa séance régulière du 20 mai 2022.

Adopté

### *1.3 Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

### *1.4 Point d'amélioration continue*

#### *1.4.1 Politique du jour : Principes directeurs (politique 1.4)*

Concernant la politique du jour à réviser, les membres du CSF ont répondu par sondage aux questions suivantes :

- La politique est-elle toujours pertinente ?
- La politique est-elle conforme à la mission, la vision et les valeurs du CÉF ?
- Est-ce que la politique est à jour et d'intérêt actuel ?
- La politique atteint-elle les résultats visés ?
- Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre de la politique ?

Concernant le positionnement stratégique et le cadre d'imputabilité du CSF, les membres ont participé au sondage relatif à l'initiative ciblée du CÉF (L'éducation en mode virtuel et infrastructures) qui est listée dans les huit (8) positionnements stratégiques.

Les membres du CSF ont participé aux sondages « SurveyMonkey ». Les résultats ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

### *1.5 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 29 avril 2022*

**22.039 BRIAN LENOUIL :** Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 29 avril 2022, tel que présenté lors de la séance régulière du 20 mai 2022.

Adopté

## **II. Directions du Conseil**

### *2.1 Points d'information*

### *2.1.1 Rapport sur les permissions d'admission*

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2021-22 :

- Période du 15 avril au 20 mai 2022 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2021-22 au 11 mai 2022 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

**22.040 GISELE RIVARD :** Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission tels que présentés lors de la séance régulière du 20 mai 2022.

Adopté

### *2.1.2 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc*

Le CSF a pris connaissance des recommandations suivantes :

- Recommandation adoptée par le Conseil d'école Boréale de Ponteix, lors de sa séance régulière du 29 mars 2022.
- Recommandation adoptée par le Conseil d'école Boréale de Ponteix, lors de sa séance régulière du 26 avril 2022.
- Recommandation adoptée par le Conseil d'école Boréale de Ponteix, lors de son AGA du 25 mai 2021.
- Recommandation adoptée par le Conseil d'école St-Isidore de St-Isidore de Bellevue, lors de sa séance régulière du 11 mai 2022.

### *2.1.3 Dates à retenir*

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 13 mai 2022 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

## *2.2 Décisions*

### *2.2.1 Rapport des ressources humaines*

**22.041 ALPHA BARRY :** Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 13 h 22 lors de sa séance régulière du 20 mai 2022, en présence de la direction générale du CÉF.

Adopté

**22.042 MARIA LEPAGE :** Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 20 mai 2022 à 13 h 23.

Adopté

**22.043 MARIA LEPAGE :** Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 23 avril au 13 mai 2022, tel que présenté lors de sa séance régulière du 20 mai 2022.

Adopté

*2.2.2 Adoption du Budget 2022-23*

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon présente aux membres du CSF une ébauche du Budget pour l'année scolaire 2022-23.

**22.044 GENEVIEVE BINETTE :** Que le CSF reçoive le rapport présenté par la Direction générale du CÉF quant au Budget 2022-23.

Adopté

Pause santé et reprise à 14 h 38.

Les conseillers scolaires, Mme Oumnia Tahiri et M. Guy Roberge sont absents.

*2.3 Rapports des comités et représentants*

*2.3.1 Comité stratégique et de négociation*

S/O

*2.3.2 Comité des finances et de vérification*

Présentation orale par la présidence du Comité des finances et de vérification, M. Brian LeNouail.

**22.045 ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF entérine les réclamations des dépenses du CSF examinées par le Comité des finances et de vérification lors de sa rencontre du 28 avril 2022.

Adopté

*2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques*

Sans objet.

*2.3.4 Comité de reconnaissance*

Sans objet.

*2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires*

Sans objet.

*2.3.6 Comité des ressources humaines*

Sans objet.

2.3.7 *Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina*

Sans objet.

2.3.8 *Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA*

Sans objet.

2.3.9 *Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF*

Présentation orale de la représentante du CSF, Mme Geneviève Binette, auprès du Comité d'administration de la FNCSF.

2.3.10 *Représentant auprès de la table des élus*

Présentation orale du représentant du CSF, M. Alpha Barry, auprès de la table des élus.

**22.046 BRIAN LENOUIL** : Que le CSF reçoive les rapports oraux et écrits des représentants et comités du CSF.

Adopté

**III. \*\*Correspondance**

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

**IV. Délégations et présentations spéciales**

Sans objet.

**V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière**

Sans objet.

**VI. Tour de table et clôture de la séance**

6.1 *Points saillants*

6.2 *Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

6.2.1 *Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 29 avril 2022*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 29 avril 2022 a été présenté aux membres du CSF.

6.2.2 *Autoévaluation de la séance du 20 mai 2022*

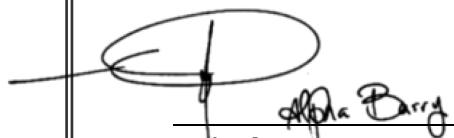
Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 30 mai 2022 à midi.

*6.3 La prochaine séance*

Le vendredi 24 juin 2022, à 13 heures.

*6.4 Levée de la séance du 20 mai 2022*

**22.047 GISELE RIVARD :** Que le CSF lève la séance régulière du 20 mai 2022, par visioconférence, à 14 h 46. Adopté

  
Présidence

  
Secrétaire